République Française **** Département de l'Aube

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22
		+ 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal. réaulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BORDE, maire.

Date de convocation 22 mars 2023 Date de publication 30 mars 2023

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, CRUZ, Raphaël DA Anita DANGIN. Raynald Bruno LORILLERE, INGELAERE. Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER. SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes: Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD. Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 11 28032023

N°11: COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2022 Rapporteur: Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS », qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses :	320 450.19 €
. Recettes :	281 117.50 €
. Résultat de l'exercice :	-39 332.69 €
. Report du résultat antérieur :	- 31 423,91 €
. Résultat de clôture 2022 :	- 70 756.60 €

- Section d'investissement :

. Dépenses :	249 450.83 €
. Recettes :	320 450.19 €
. Résultat de l'exercice :	+ 70 999.36 €
. Report du résultat antérieur :	- 134 450,82 €
. Résultat de clôture 2022 :	- 63 451.46 €

Soit un résultat de : - 134 208.06 € Mme BOCQUET étant élue présidente de séance pour le vote des deux comptes administratifs 2022 de la ville et du lotissement « Les jardins de la Dhuys », Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, Par 23 voix Pour et 1 Abstention (M. Provin)

- APPROUVE le compte administratif du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS » afférent à l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRE MARY

...... secrétaire de séance